



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 13 septembre 2022 à 19 h 30, au Centre communautaire Desjardins, 145, rue Gingras, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 164, avenue de la Rivière, et désigné sous le numéro de lot 4 744 675.

La dérogation vise à régulariser l'implantation d'une résidence à 1,51 mètre de la ligne de terrain avant et à 0,86 mètre de la ligne latérale, alors que le règlement exige une marge minimale de 3 mètres de la ligne de terrain avant et de 1 mètre de la ligne latérale de terrain. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 18.3.4 du Règlement de zonage 12060-2021 ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 24^e jour d'août 2022.

Jacques Arsenault, greffier
CRHA